



SUJET

Réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022

RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)

Gérard Produit

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le Postulat « Pour anticiper les transports publics de demain » a été déposé par M. Vincent Moret et consorts le 23 juin 2022 au Conseil intercommunal. Celui-ci a été pris en considération et ainsi a été transmis au Comité de direction pour rapport. Le Comité de direction propose la réponse détaillée ci-dessous.

Contenu du postulat

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Depuis 2021, les annonces en la matière s'enchaînent : l'Europe souhaite interdire la production de véhicules thermiques, les ventes de véhicules électriques explosent et de nombreux constructeurs tels que le groupe Volkswagen, Mercedes, Volvo ou Ford soutiennent largement cette mouvance avec des engagements fermes en la matière.

En Suisse, l'association mobilité H2 a été créée il y a peu et regroupe une vingtaine de membres institutionnels et privés qui exploitent à eux seuls plus de 2'000 stations-service et plus de 4'000 poids lourds. Cette association a pour but de favoriser la mise en place d'un réseau de stations hydrogène dans le pays, à l'instar de ce qui a été entrepris en Allemagne à travers sa « stratégie hydrogène ».

Cet engouement inéluctable pour une motorisation plus propre et plus innovante mettra les communes et cantons face à l'obligation, d'ici quelques années, de repenser la motorisation de leurs flottes de transports publics. Ce sera particulièrement le cas pour la Région de Nyon.

En effet, aujourd'hui, notre réseau de bus est 100% thermique, ce qui s'explique logiquement par notre situation principalement périurbaine. Le challenge sera ainsi d'autant plus important à relever que dans les villes qui bénéficient déjà d'infrastructures importantes en la matière.

Il nous paraît dès lors essentiel que ce problème soit pris au sérieux le plus tôt possible et que les solutions à disposition soient étudiées dès maintenant. Le programme de législature du Comité Directeur de la Région prévoyant d'« être acteur d'innovation dans le domaine des transports publics régionaux », ce postulat s'inscrit dans la droite ligne des priorités de notre institution.

Démarré en 2010 à Genève, le projet TOSA (Trolleybus Optimisation Système Alimentation)¹ a permis la mise en service de bus 100% électriques avec des capacités de recharge en quelques minutes seulement, ce qui permet d'éviter des installations de câbles électriques lourdes en

¹ Site internet de la République et canton de Genève – « Le bus TOSA : l'innovation et la mobilité au service des Genevois » : <https://www.ge.ch/dossier/bus-tosa-innovation-mobilite-au-service-genevois>

investissements et peu enviables visuellement pour notre paysage. Le canton de Genève a débloqué un crédit de CHF 370 millions pour développer cette technologie d'ici à 2025² avec la mise en service de 48 bus équipés de cette technologie.

En outre, le TOSA s'exporte désormais à l'étranger ; plusieurs villes testent actuellement cette technologie et envisagent de la pérenniser³. Cette technologie pourrait être une solution pertinente pour notre Région, ce d'autant plus qu'elle a été mise en place par un de nos partenaires du Grand Genève.

Il nous semble aujourd'hui, qu'au-delà d'avoir des stratégies de mobilité, nous devons aller plus loin et élaborer des stratégies en matière de motorisation et de transition pour nos transports publics, au risque d'être pris de court dans quelques années.

Nous sommes conscients que les aspects de production d'électricité et d'impact sur l'environnement sont une problématique majeure liée au développement de ces nouvelles technologies. Le rapport du Codir se devra de prendre en compte ces éléments, étant précisé que ces problématiques sont du ressort de la Confédération et non pas des cantons ou des districts.

Considérant ce qui a été présenté et en lien avec le programme de législature positif du Codir, nous déposons le présent postulat et demandons au Codir :

- D'étudier les différentes solutions de motorisations possibles à l'avenir pour les transports publics de la Région de Nyon ;
- D'étudier la possibilité de mettre en place un projet pilote, type TOSA à Genève, afin de tester une solution de motorisation nouvelle qui pourra être ensuite utilisée par les transports publics de notre région.

Réponse

Afin de mieux comprendre les motivations des postulants et de les mettre en perspective vis-à-vis des enjeux de développement de l'offre de transports publics dans un contexte de transition écologique de la mobilité, deux rencontres ont été organisées entre les postulants et la Déléguée à la mobilité. Le support à ces échanges se trouve en annexe 1.

Etat des conditions-cadre

Depuis la déclaration d'urgence climatique du Canton de Vaud, ce dernier a élaboré un Plan climat⁴ composé de plusieurs objectifs en termes de mobilité, dont le numéro 5 « Augmenter la part de véhicules privés et publics à faibles émissions ». A travers cet objectif et en qualité qu'autorité organisatrice des transports publics, le Canton de Vaud s'engage à :

- Favoriser la transition énergétique du matériel roulant lors de l'achat de nouveaux véhicules
- Diffuser la connaissance aux entreprises de transport
- Assurer une veille technique.

L'objectif cantonal est de faire en sorte que 50% des flottes exploitées pour les lignes de bus régionales soient électriques ou à faibles émissions.

² <https://www.tdg.ch/en-2030-les-tpg-auront-tourne-le-dos-au-diesel-264351004377>

³ https://www.wedemain.fr/inventer/nantes-lance-un-bus-electrique-qui-se-recharge-en-15-secondes_a4097-html/

⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2020_juin_actus/Strat%C3%A9gie_du_Cons_eil_d%E2%80%99%C3%89tat_vaudois_pour_la_protection_du_climat.pdf

A l'échelle du Grand Genève, une étude a été lancée en 2022 et se poursuivra jusqu'en fin d'année 2023 pour élaborer la stratégie mobilité l'horizon 2050 du territoire qui doit permettre d'atteindre la neutralité carbone. Dans ce cadre, un plan d'actions par étapes (2030, 2040 et 2050) sera détaillé pour le district de Nyon. Cette stratégie est étudiée en parallèle de la vision territoriale transfrontalière⁵ qui visera à définir une base commune de planification d'aménagement du territoire à l'horizon 2050.

Au niveau national, d'une part, la Confédération travaille sur l'élaboration d'un nouveau projet de loi sur le CO₂ pour la période 2025-2030. Selon les informations disponibles, il serait prévu la possibilité de soutenir financièrement et de manière extraordinaire une partie des surcoûts des flottes à énergies propres (électricité ou hydrogène). La loi détaillerait aussi les subventions possibles pour les flottes exploitées pour les lignes urbaines (trafic urbain) et pour les lignes régionales (trafic régional).

D'autre part, la Confédération a publié en février 2022 les nouvelles directives pour les mesures cofinancées en vue de la 5^e génération des projets d'agglomération. Ces dernières prévoient :

- Le cofinancement des mesures infrastructurelles pour la promotion de la mobilité électrique et autres technologies alternatives (non fossiles)
- L'électrification et le cofinancement des coûts supplémentaires du matériel roulant s'ils génèrent des économies de coûts d'infrastructure (uniquement pour le trafic local)
- Le cofinancement de « solutions intelligentes » pour tout ce qui ne relève pas de l'exploitation.

Des projets pilotes inspirants

En Suisse Romande, des projets innovants ont retenu notre attention, notamment le projet de bus rechargeables du transporteur Travys à Yverdon. Quatre bus 100% électriques rechargeables au freinage (30%) et par biberonnage (recharge aérienne en terminus de ligne) ont été achetés par les communes d'Yverdon-les-Bains, de Montagny-près-Yverdon et de Cheseaux-Noréaz ainsi que par le transporteur Travys. Les bus ont été mis en circulation le 12.12.2022. A ce stade, nous savons que le coût d'un véhicule est de CHF 650'000 HT soit le double d'un véhicule à énergie fossile et que les coûts d'exploitation pourraient être de 10% plus important mais plus rentable au bout de 10 ans. Il sera intéressant d'avoir un retour d'expériences après quelques mois d'exploitation.

Le Canton de Genève et les TPG ont aussi lancé plusieurs expérimentations de projets innovants ces dernières années comme le projet TOSA mentionné dans le postulat ou encore le projet « Avenue » qui est une navette électrique sans chauffeur circulant sur le site hospitalier de Belle-Idée. Ce dernier est piloté par l'UNIGE et vise plus largement à préparer l'intégration technique, économique et législative des véhicules autonomes dans l'espace urbain et à l'offre existante en matière de transports publics. En 2022, le Canton de Genève et les TPG ont annoncé réaliser chacun un prêt de CHF 350 millions de francs pour l'achat de bus électriques avec un objectif d'électrifier la totalité de la flotte d'ici 2030.

Ces projets montrent que l'achat de véhicules à faibles émissions génèrent des surcoûts par rapport à des véhicules à énergie fossile mais que ces investissements sont rentabilisés sur la durée après une balance des coûts sur 10 ans entre le coût des énergies fossiles et une motorisation alternative. Pour faciliter la transition écologique des transports publics, il semble nécessaire de mettre en place une collaboration forte entre les institutions publiques et les transporteurs pour leur apporter un soutien financier nécessaire à la transition.

⁵ <https://www.grand-geneve.org/vision-territoriale-transfrontaliere/>

Quelles intentions pour le district de Nyon ?

La Région de Nyon, forte de son expérience de pilotage du programme régional de réorganisation des transports publics lancé en 2010 et de la collaboration avec les 51 communes partenaires, le Canton de Vaud et les transporteurs, souhaite développer un nouveau programme en faveur d'une mobilité collective et innovante.

Les transporteurs du district de Nyon, TPN et CarPostal, sont favorables à faire évoluer petit à petit leur flotte vers des véhicules à faibles émissions. TPN a pris la décision à court terme d'acquérir uniquement des véhicules hybrides dans l'attente de retours d'expériences plus longs sur l'exploitation de véhicules 100% électriques. Du côté de CarPostal, l'entreprise va doter la Région Ouest d'une vingtaine de véhicules électriques ces prochains mois qui circuleront au départ des gares de Gland et Rolle notamment. L'objectif national est d'avoir la totalité de sa flotte fonctionnant sans combustible d'ici 2040.

Bien que le Canton de Vaud soit l'autorité organisatrice des lignes de bus régionales et les communes de Nyon, Prangins, Gland et Rolle pour leurs lignes urbaines, la Région se doit d'être proactive pour soutenir techniquement et financièrement les transporteurs et les communes pour accompagner l'étude et la mise en œuvre de projet de transports publics innovant.

Pour ce faire, l'axe 3 du programme, détaillé dans le préavis 24-2023 relatif à un nouveau fonds des transports publics prévoit un montant de CHF 2'400'000 pour accompagner les porteurs de projets.

Pour répondre à la demande des postulants, la Région pourra soutenir techniquement les associations intercommunales notamment en charge des transports scolaires pour faire évaluer leur contrat de prestation avec des entreprises de transports pour introduire des exigences en matière d'exploitation de véhicules à faibles émissions.

Conclusion

Face aux enjeux de transition écologique, les différents échelons politiques développent des conditions-cadres pour favoriser l'exploitation de véhicules à faibles émissions. Des projets innovants montrent que cette transition doit être portée à la fois par les acteurs publics et privés. Le Comité de direction propose que la Région de Nyon en tant que coordinateur de l'offre de transports publics régionales et interlocuteur privilégié des communes, du Canton de Vaud et des transporteurs soutienne la mise en œuvre de projets innovants notamment d'exploitation de véhicules à faibles émissions à travers la mise en place de son programme pour une mobilité collective et innovante et son fonds affecté.

Annexe

- Support de présentation aux rencontres avec les postulants.

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

- | | |
|-----|---|
| vue | la réponse du Comité de direction au postulat de Vincent Moret et consorts déposé le 23 juin 2022 |
| ouï | le rapport de la Commission ad hoc, |

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide de prendre acte de la réponse du Comité de direction.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 13 mars 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Frédéric Mani
Président

Boris Mury
Secrétaire général